

MAIRIE D'IZON

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023

M. DE LAUNAY : Bonsoir, chers collègues. Je déclare la séance ouverte.

En ouverture de séance, j'ai appris cet après-midi, par l'intermédiaire de M. MALVILLE, le décès de M. Christian FAURE qui a été autour de cette table pendant vingt ans en qualité d'adjoint. Si je l'avais su avant, je serais allé à ses obsèques. M. FAURE était d'abord adjoint à l'économie, puis adjoint aux associations et aux sports, figure très connue à IZON, d'abord parce qu'il a été adjoint et enfin, surtout, parce qu'il était patron fondateur, on va dire, de la SOGEMEC, une entreprise qui est bien connue du côté de La Landotte. Et donc, à l'entame de ce Conseil, je vous demanderai, s'il vous plaît, de bien vouloir respecter une minute de silence en hommage à M. Christian FAURE, s'il vous plaît. Très bien. Je vous remercie.

Je procède d'abord à l'appel :

Laurent DE LAUNAY, Brigitte NABET-GIRARD, Thierry DUBREUIL, Delphine FLOIRAT-RATTE, Gilles BOUEY, Audrey COMBIER, Joël MASSY, Audrey GABORIAUD-NAFFRICHOUX, Gilles PRUVOST a donné pouvoir à Virginie VIDORRETA, Chantal CARO - Maryse BOUCHÉ - Philippe GIRARD - Anne-Marie SARRAZIN - Serge FLAHAUT - Thierry DIRHEIMER a donné pouvoir à Gilles BOUEY - Régis EMERIAU - Karyn LARGOUET - Arnaud GANNE - Philippe BRARD - Marilyn GUIRIEC - Caroline GLIZE - Virginie VIDORRETA - Clément MEZERGUE - Marie-Hélène CLEMENT - André VEYSSIERE - Aline FONTAINE - Sophie CARRERE - Frédéric MALVILLE - Marc BOISSEAU a donné pouvoir à Sophie CARRERE, Thierry DUBREUIL a donné pouvoir à Serge FLAHAUT, Marc BOISSEAU a donné pouvoir à Aline FONTAINE, Mme Ludivine-Grâce PIQUIER a donné pouvoir à Sophie CARRERE.

Je désigne M. Clément MEZERGUE comme Secrétaire de séance. Merci, Clément.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 6 avril 2023

M. DE LAUNAY : Y a-t-il des remarques au sujet du procès-verbal de la séance du 6 avril dernier ?

M. MALVILLE, tout est OK ? C'est parfait. Merci. Les registres vont circuler pour signature, s'il vous plaît, et nous allons donc démarrer maintenant ce petit Conseil Municipal.

Le procès-verbal du 6 avril 2023 est adopté.

Premier sujet à l'ordre du jour, une demande de subvention au titre du FDAEC.

1. Demande de subvention Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2023

M. DE LAUNAY : Donc une demande de subvention adressée au Conseil Départemental de la Gironde. Je rappelle que le Conseil Départemental de la Gironde est le seul Conseil Départemental de France et qu'il maintient ce dispositif du FDAEC qui consiste tout simplement à proposer à nos Conseillers départementaux tous les ans, un certain nombre de projets d'investissements, de projets d'équipements sur la commune. Et il revient ensuite au département de nous accompagner dans la réalisation de ces investissements.

L'enveloppe FDAEC attribuée à la commune pour l'année 2023 s'élève à 32 900 € et on a choisi de proposer au Conseil Départemental de nous aider à subventionner, à payer un certain nombre de travaux de voirie et de sécurisation des voiries. Travaux qui, d'ailleurs, ont eu lieu il y a à peu près 10 jours. Ils sont à peu près tous terminés et je précise que certains de ces travaux avaient été sollicités par les habitants, dans le cadre de nos visites de quartier. Donc c'est bien la preuve que nos visites de quartiers servent à quelque chose et que, suite à celles-ci, lorsqu'on peut le faire, en tout cas, on réalise les investissements demandés par les habitants.

Il est donc proposé au Conseil de solliciter l'aide du département, à hauteur de 32 900 € pour couvrir une opération d'un coût total de 65 391 €, ce qui signifierait que le département nous accompagnerait à hauteur d'un peu plus de 50 % de cet investissement.

Y a-t-il des remarques sur cette demande ?

Je passe au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Très bien. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Deuxième sujet à l'ordre du jour, je te laisse la parole Brigitte.

2. Création d'emplois permanents à temps complet et à temps non complet

Mme NABET-GIRARD : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues,
Voilà ! La vie d'une municipalité, c'est aussi la vie des agents de cette municipalité. Donc il vous est proposé de créer 4 emplois, 2 emplois à temps complet et 2 emplois à temps non complet. Un, chargé de la propreté des locaux, un autre dans le secteur de l'animation périscolaire et extrascolaire et puis 2 donc non complets, au titre de ATSEM. Je vous précise, bien évidemment, il vaut mieux, que les crédits nécessaires sont bien prévus au budget.

M. DE LAUNAY : Oui c'est mieux. Merci, Brigitte. Des remarques ?

Je passe donc cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Autre délibération, Brigitte, tu gardes la parole.

3. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires au-delà du contingent mensuel de 25 heures

Mme NABET-GIRARD : Il s'agit là, on va dire, d'une régularisation. Vous savez que notre régime indemnitaire est un peu complexe, mais on l'a vu déjà, à plusieurs reprises. Et puis, nous avons dû faire appel à des agents recenseurs, puisqu'il ne vous a pas échappé que nous avons vécu un recensement il n'y a pas si longtemps. Donc, des agents recenseurs qui étaient sur l'appel d'offres et des agents recenseurs qui étaient aussi des fonctionnaires. Donc il convient maintenant de régulariser la situation, puisqu'ils ont fait un nombre d'heures qui est au-delà de ce qu'on a coutume de vivre. Donc, nous avons cette régularisation pour les agents fonctionnaires et nous avons aussi une régularisation au niveau de la Police Municipale.

M. DE LAUNAY : Qui travaille beaucoup. Y a-t-il des questions, peut-être, au sujet de cette régularisation. Pas de questions. Je passe au vote cette délibération. Des voix contre ? Des abstentions ? Très bien. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Autre délibération, cette fois-ci, c'est très formel, de la Commission communication qui devient désormais Commission communication et participation citoyenne.

4. Modification de la dénomination de la Commission communication et participation citoyenne

M. DE LAUNAY : L'explication est très simple. La délégation d'Audrey COMBIER a été étendue. Jusqu'à présent Audrey COMBIER s'occupait exclusivement de communication, en principe. Audrey COMBIER a désormais en charge, dans son portefeuille, si je puis dire, l'animation de la participation citoyenne, de la démocratie participative sur la commune. Et donc, à ce titre, je vous demande de bien vouloir changer la dénomination de la commission et de rajouter à côté de Commission communication, « et participation citoyenne ». J'en profite pour remercier, d'abord Audrey, du travail effectué, travail remarquable. J'en profite également pour remercier tous ceux qui participent aux instances de participation citoyenne, avec volontarisme, dans un esprit de citoyenneté, et tout ça, évidemment, de manière parfaitement bénévole. Ils nous permettent de bénéficier de leur expérience, de leurs critiques, parfois. Et l'engagement citoyen est très précieux. J'observe que ces Commissions fonctionnent très bien depuis qu'Audrey COMBIER s'en occupe et donc, une fois encore, je t'en remercie Audrey. Y a-t-il des remarques au sujet de cette modification ? Je vous en prie, Mme FONTAINE.

Mme FONTAINE : Bonsoir. Une remarque, je note tout à fait le travail d'Audrey COMBIER qu'elle a commencé, effectivement, il y a quelques mois. Par contre, je note aussi que ni la commission sécurité ni la commission communication ne se sont réunies depuis plusieurs mois. Peut-on espérer que le changement de nom permette aussi qu'elles se réunissent ?

M. DE LAUNAY : J'entends votre remarque, Mme FONTAINE. Sachant que la Commission sécurité, c'est une Commission qu'il est très délicat de réunir, puisque la sécurité relève directement du pouvoir de police du Maire et, croyez-moi que Joël MASSIE, Adjoint à la sécurité travaille sur ces problématiques. J'ajoute qu'à l'occasion de nos commissions, ressources notamment, commission ressources qui donne lieu à discussions sur plusieurs sujets transversaux, il nous est arrivé à plusieurs reprises de discuter sécurité. Et s'agissant des problématiques quotidiennes de sécurité, il est évidemment peu envisageable, en tout cas, qu'on en discute de manière aussi ouverte que s'agissant de tous les autres sujets. Et puis, je laisse peut-être Audrey répondre sur le reste. Je n'ai pas grand-chose à dire, en fait, sinon qu'Audrey COMBIER a tout mon soutien et que je la remercie une fois encore de tout le travail effectué, tant en matière de communication, qu'en matière de participation citoyenne. D'autres remarques peut-être ? Très bien. Merci beaucoup, Audrey.

Je passe donc cette délibération au vote. Qui est contre ce changement de dénomination ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

Autre sujet à l'ordre du jour, qui concerne l'Association Âge Tendre, crèche parentale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Autre sujet à l'ordre du jour, qui concerne l'Association Âge Tendre, crèche parentale.

5. Avenant à la convention de fourniture de repas à l'association crèche parentale Âge Tendre

M. DE LAUNAY : Je vous propose donc un avenant à la convention de fourniture de repas entre la Ville d'IZON et l'Association, la crèche parentale Âge Tendre. Un partenariat lie Âge Tendre à la commune depuis plusieurs années, partenariat qui consiste à fournir à la crèche, les repas, le midi. Je répète qu'Âge Tendre est une crèche associative à gestion parentale qui a 29 berceaux et donc qui concerne un certain nombre de familles du territoire et, a fortiori, un certain nombre de familles izonnaises. Jusqu'à présent, depuis 2015 en tout cas, on facture à l'association Âge Tendre, les repas à 4,70 € l'unité. Aujourd'hui, l'association traverse des petites difficultés conjoncturelles, je le dis de manière très polie et, compte tenu de ces difficultés, l'association a sollicité la commune pour obtenir une baisse du prix des repas, demande, en tout cas, de mon point de vue parfaitement légitime, et qui a donné lieu à débat en commission. Je propose donc, au regard de l'importance de cette association, de la qualité du service rendu aux familles izonnaises et également au regard de l'engagement des parents qui, je le répète, sont des parents bénévoles qui gèrent cette crèche au quotidien, je propose donc, pour la durée d'un an, je précise, pour la durée d'un an, de baisser le prix des repas de 4,70 € à 3,00 € l'unité. Je dis bien pour une durée d'un an. L'avenant à la convention est valable du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Et cette baisse donc, de 4,70 € à 3,00 € devrait permettre, en tout cas je le souhaite, à l'association, d'être à l'équilibre en fin d'exercice. Et donc ils ont besoin de nous, autrement dit, pour traverser cet épisode un petit peu compliqué. Y a-t-il des questions, peut-être, au sujet de cette proposition d'avenant ?

Ça a donné lieu à débat en commission. M. MALVILLE, c'est OK.

Très bien je vous remercie. Je passe donc cet avenant au vote. Qui est contre cet avenant ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Conventions CALI/COMMUNE d'utilisation du domaine public à titre gratuit

Mme FLOIRAT-RATTE : Oui, bonsoir à tous. Donc en fait, cette délibération concerne l'utilisation des bâtiments municipaux par la CALI, ainsi que l'utilisation de l'ALSH qui appartient à la CALI par la commune. On propose au Conseil Municipal d'accepter les conditions qui sont proposées dans ces deux conventions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. DE LAUNAY : Des questions sur cette convention ? Non. Très bien. Je vous remercie. Je la passe donc au vote. Qui est contre cette convention La CALI et la COMMUNE ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie de cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Autre sujet d'importance, Caroline GLIZE, va rapporter sur ce sujet concernant donc une convention d'occupation du domaine toujours entre la commune et la CALI, mais cette fois-ci au sujet de l'implantation d'un nouveau service public qui sera offert à la population. Je t'en prie, Caroline, tu as la parole.

7. Convention d'occupation du domaine public entre la commune d'Izon et la CALI – Implantation de stations vélos en libre-service.

Mme GLIZE : En effet, pour répondre favorablement à un courrier du 3 mai dernier, la commune d'Izon a accepté l'implantation de deux stations de vélos en libre-service ; des vélos électriques et donc, il a été proposé en commission Ressources, déjà une première approbation de cette occupation du domaine public. Nous souhaitons encourager la pratique du mode alternatif durable de transport et cette implantation de bornes sera, je l'espère, un succès à renouveler. Donc il est demandé ce soir au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention d'occupation avec la CALI.

M. DE LAUNAY : Je précise que ce nouveau service qu'on a appelé le service CALIVELO, très original après CALIBUS, donc CALIVELO, classique, efficace, sera lancé le 19 juin prochain. Il donnera lieu à un lancement officiel à Izon. J'invite les élus qui seront présents ce jour-là à venir. C'est le 19 juin à 16h, sauf erreur de ma part. Donc le Président de la CALI, Philippe BUISSON sera présent, ainsi que quelques élus de la CALI, dont le vice-président en charge des mobilités actives Thierry MARTY et il y aura une conférence de presse, suivie donc du lancement officiel de ce service CALIVELO, à Izon ; service offert par la CALI et qui vient s'ajouter, je le précise, au service qui existait déjà, consistant à aider les habitants à faire l'achat d'un vélo ; service qui a été mis en place en fin d'année dernière, je crois. Et donc les habitants qui souhaitent acheter un nouveau vélo peuvent bénéficier d'une aide à l'acquisition de vélo, entre 100 et 700 € en fonction du modèle offert, service qui a plutôt bien marché. Et le dispositif CALIVELO qui s'insère parfaitement dans le plan de mobilité active qui a été défendu devant ce Conseil il y a quelques mois.

Des remarques, peut-être, au sujet de ce service M. CALIVELO.
Je vous en prie, M. MALVILLE.

M. MALVILLE : Ce ne sont pas des remarques, c'est juste pour compléter. Ça serait bien de dire où vont être placés les vélos, en fait, les bornes. Dire aussi qu'il y aura le même service à la gare. Qu'on pourra aller à vélo à la gare et le déposer. Je veux dire, juste expliquer davantage, en fait, le service qui va être proposé, parce qu'on est regardé, on est écouté, donc autant en profiter.

M. DE LAUNAY : Vous avez mille fois raison. Une première station sera sur la place de la mairie, sur le parking, entre la LSH et la mairie et une deuxième station sera située à Anglumeau, à côté de l'arrêt de bus, en face de DISCAC. Et j'ajoute tout de suite qu'il y aura également une troisième station en dehors du territoire communal à la gare de Saint-Sulpice – Izon puisque, de fait, c'est une gare très fréquentée par les Izonnais. Et il y aura la même chose évidemment du côté de Vayres, à la gare de Vayres. Et donc ça veut dire que tout Izonnais pourra, contre 3 centimes d'euros la minute, pourra emprunter un vélo électrique, par exemple à la mairie et rejoindre la gare très rapidement à vélo électrique. Il y a également des formules d'abonnement, mais je ne veux pas rentrer dans le détail. Pourquoi ? Parce que je souhaite laisser l'exclusivité de l'annonce des modalités du service CALIVELO, au Président de la CALI qui sera présent ici même, le 19 juin prochain. En tout cas, on espère beaucoup de ce service et je pense que sur notre territoire, en tout cas, ça correspond à une vraie attente de la population et j'espère évidemment qu'il va se déployer au cours des années et qu'il va monter en puissance. Donc on attend, on espère en tout cas d'autres stations au cours des années qui viennent.

D'autres questions, peut-être, d'autres remarques ?

M. MALVILLE : Ce qui est intéressant au niveau de la CALI, c'est qu'à côté de ça, il y a aussi tout le plan vélo qui est mis en place, avec la possibilité pour les habitants de la CALI de louer les vélos et ça, c'est très bien aussi. On rentre dans une phase de développement qui n'est pas mal.

M. DE LAUNAY : Tout à fait. Tout cela est favorable aux mobilités actives et on est en plein dans ce dispositif depuis maintenant plusieurs mois. Y a-t-il d'autres remarques, observations ? Très bien. Je soumetts donc cette délibération au vote. Qui est contre cette convention ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Autre délibération à l'ordre du jour, s'agissant cette fois-ci de l'acquisition de parcelles. Caroline, tu conserves la parole, mais tu n'as plus de micro. C'est ça ?

8. Acquisition de parcelles de terrain au lieu-dit Les Prades par le biais d'une substitution de la SAFER Aquitaine.

Mme GLIZE : Merci. Donc dans un contexte de politique foncière, on va dire responsable, la commune d'Izon souhaite valoriser un cadre de vie et préserver un cadre de vie dans lequel nous avons le plaisir d'évoluer. Et donc nous souhaitons nous porter acquéreurs de parcelles agricoles qui sont actuellement en vente. C'est un engagement en faveur d'une préservation de notre cadre de vie, mais aussi de préserver des espaces agricoles. C'est un ensemble de parcelles qui représente à peu près 21 hectares sur la commune, situés en trois poches, du côté des Prades, de Malartic notamment. Ce sont les parcelles les plus importantes. Ces parcelles-là seraient en acquisition par substitution de la SAFER, puisqu'il n'y a pas de candidat auprès de la SAFER pour reprendre ces terrains agricoles. Le montant de l'acquisition pour l'ensemble de ces parcelles s'élève à 130 000 €, auxquels s'ajoutent des frais de SAFER de 13 000 € et des frais de TVA de 2 600 €, ainsi que des frais de notaire de 2 810 €. Nous demandons donc au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire et le Conseil Municipal à acquérir les parcelles mentionnées et à autoriser Monsieur le Maire de signer tout acte permettant l'acquisition de ces parcelles. En précisant que les crédits afférents à cette dépense avaient été préalablement inscrits au budget primitif de 2023.

M. DE LAUNAY : Oui, merci, Caroline. Je précise également que cette volonté municipale s'inscrit dans une volonté plus large de faire de la trame verte et bleue qu'on a à Izon, qui est remarquable, la Palue pour faire très court et puis les espaces naturels le long du Canterane et le long du Verne et des Prades, de faire de cette trame verte et bleue un espace naturel sensible. Et on espère bien être accompagnés, une fois encore, par le Conseil Départemental pour faire de ces lieux un espace naturel sensible, de telle sorte que le public puisse librement y accéder. Aujourd'hui, on traverse l'espace sans pouvoir librement y accéder, puisque ce sont des propriétés privées. Et donc demain, on espère bien que les Izonnais pourront librement se promener, courir ou que sais-je le long de cette trame verte et bleue. M. VEYSSIERE, je vous sens impatient de prendre la parole, je vous en prie.

M. VEYSSIERE : Vous avez anticipé. Ma question, c'était sur le projet futur à venir sur les achats. Donc vous y avez répondu, ainsi que Caroline. Et ma seconde question, c'est : « *Est-ce que vous envisagez de faire d'autres achats de ce type* », parce que je pense que l'intérêt de tous les Izonnais, c'est de préserver ces zones.

M. DE LAUNAY : Non seulement de les préserver, mais également de les valoriser et j'insiste, de les rendre accessibles au public, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. J'ai exposé à plusieurs reprises, avec Caroline, quel était notre schéma directeur en quelque sorte, de boucle de randonnée notamment, tant dans la Palue Est – Ouest, que sur la verticalité entre la Dordogne Nord et le Sud. Voilà ! Vous avez connaissance de ce projet de boucle. Et donc évidemment, pour répondre à votre question, oui, nous poursuivons cette politique d'acquisition foncière. On le fait, parce qu'on estime que c'est très important de valoriser le cadre de vie et de préserver le caractère « petite ville nature », en quelque sorte. Vous voyez, Izon tend à se transformer en petite ville. C'est une vérité d'évidence contre laquelle on ne peut pas grand-chose. En revanche, on tient absolument à ce que cette petite ville évolue dans un site aussi préservé que possible, une petite ville dans la nature. Je rappelle que la signature d'Izon, c'est « Bien dans ma nature », une signature très précieuse. Et donc oui, nous allons poursuivre cette procédure, cette volonté, en tout cas, de procéder à des acquisitions foncières et le département devrait nous aider, on l'espère. D'où le projet de faire de cette zone une zone de préemption d'espaces naturels sensibles et cette zone de préemption, si le département veut bien nous accompagner, nous permettra d'être, en quelque sorte, secondés par le Département, dans cette stratégie d'acquisition foncière. Concrètement, c'est-à-dire que le département pourra préempter des terrains, à chaque fois que des parcelles seront en vente, à la place d'Izon, en substitution. Donc c'est forcément très intéressant pour nous. J'ajoute également que si on arrive à faire d'Izon, de ces espaces, un espace naturel sensible, une zone de préemption « espaces naturels sensibles », le Département aura également vocation à nous aider dans la gestion, dans le fonctionnement de cet espace et là, d'un point de vue budgétaire ce sera, évidemment, très intéressant ; ambitieux, intéressant, économe et conforme, je crois, aux attentes des Izonnais.

M. VEYSSIERE : Parfait, merci.

M. DE LAUNAY : Y a-t-il d'autres questions sur ce projet ? Très bien. Je passe donc cette acquisition au vote. Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie de cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Caroline, tu reprends la parole au sujet, cette fois-ci, d'une demande de subvention. Je t'en prie Caroline.

9. Demandes de subventions auprès du Département de la Gironde et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne : acquisition de parcelles de terrain et frais annexes

Mme GLIZE : Alors justement, il s'agit là de faire une demande de subvention auprès du Département de la Gironde pour l'acquisition de cesdites parcelles, ainsi qu'auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au titre de l'aide à l'acquisition foncière. Dans les deux cas, ce serait pour accompagner ce projet de préservation de nos espaces naturels. Donc, nous sollicitons du Conseil Départemental une aide à l'acquisition foncière de 40 % du montant de l'acquisition, qui comprend les frais notariés et annexes. La même demande de subvention est sollicitée auprès de l'Agence Adour-Garonne au titre de l'aide à l'acquisition foncière, toujours à hauteur de 40 % pour l'acquisition, les frais de notaires et les frais annexes.

M. DE LAUNAY : Au total, le reste à charge, peut-être... C'est plutôt une information déterminante.

Mme GLIZE : Selon le tableau qui figure à la note de synthèse, le reste à charge pour la commune serait de 29 160 € pour un montant total de 145 800 €.

M. DE LAUNAY : Concrètement, c'est une opération à 145 000 € et le reste à charge est de 20 %. Donc ça veut dire que cet accompagnement est très précieux. Évidemment, il faut croiser les doigts pour qu'on l'obtienne, mais ce n'est pas garanti. Je précise quand même, ça a été dit par Carlo, tout à l'heure, qu'on a prévu au budget 150 000 € d'enveloppe, au titre de l'acquisition foncière. C'est-à-dire que même sans subvention, on pourrait parfaitement, tout en état à l'équilibre, en fin d'exercice, procéder à l'acquisition de ces parcelles. Des questions, peut-être ? M. VEYSSIERE, je vous en prie.

M. VEYSSIERE : Oui, sachant que les 29 000 €, ce sont les frais de notaire sur lesquels on ne peut pas réduire.

Mme GLIZE : Non

M. VEYSSIERE : Et ma seconde remarque, c'est qu'il faut pousser encore notre...

M. DE LAUNAY : Notre tableau est très mal fait, si vous voulez. J'ai une Directrice Générale des Services qui a du mal avec les tableaux. Il ne faut pas le lire comme vous le lisez, mais je comprends, en revanche, que vous le lisiez comme tel. Il s'agit simplement d'une erreur de lecture, M. VEYSSIERE. Ça, c'est une spéciale dédicace pour Karine LONGAIVE, que j'adore, par ailleurs.

M. VEYSSIERE : Sachant que globalement, il faut poursuivre cet achat d'acquisition des terrains, pour la commune pour nous tous ; pour les Izonnais, de façon à préserver au maximum l'intérêt de notre commune.

M. DE LAUNAY : Tout à fait. Je vous remercie, M. VEYSSIERE. Les frais d'acte notarié s'élèvent à 2 800 € et non pas à 29 160 €. Des remarques complémentaires, chère Karine ? Merci, Karine. Je passe ces demandes de subvention au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Autre sujet, à l'ordre du jour, une convention toujours entre la commune et la Société DARTESS au sujet d'une convention de mise en œuvre de mesure compensatoire sur le site d'Anglade.

10. Convention de mise en œuvre de mesures compensatoires avec la société DARTESS

M. DE LAUNAY : Alors, d'abord, petit rappel historique, très court. Et ensuite, je vais vous expliquer à grands traits quelle est la teneur de cette convention. La Société DARTESS, d'abord, c'est une société qui est spécialisée dans la logistique de « Vins et Spiritueux ». C'est une très belle société, qui est une filiale du groupe TESSON, qui a 17 sites logistiques en France, dont 15 en Gironde. C'est un acteur économique très important du secteur « Vins et Spiritueux », en Gironde.

Cette société souhaite compléter sa couverture géographique et s'implanter à Izon, dans la zone d'Anglumeau, avec 40 emplois directs à la clé, plusieurs dizaines d'emplois indirects, mais également quelques camions, quelques poids lourds, qui vont alimenter davantage la zone d'Anglumeau. Évidemment, c'est là que le bât blesse. Pourquoi ? Puisque vous le savez, sur cette partie « entrée Est de la commune », un collectif de riverains, fort légitimement, je dis bien fort légitimement est très mécontente et nous a fait part de son mécontentement compte tenu des fortes nuisances subies par ces riverains. D'où d'ailleurs, notre projet de réaménagement de l'Avenue de Lattre de Tassigny, qui va démarrer en septembre, je le précise, un million deux, à peu près. D'où notre volonté de sécuriser davantage l'entrée de la zone d'Anglumeau, la route d'Anglumeau. Mais je précise qu'avant DARTESS, un autre projet était dans les tuyaux. Quand on est arrivé, en tout cas, et, quand on a été élu, un autre projet était dans les tuyaux et concernait une autre Société NEMO INVEST qui, elle également, est spécialisée dans la logistique, mais qui devait amener entre 45 et 50 camions par jour, là où DARTESS s'engage à n'amener que 10 à 15 camions par jour. Et en plus, on ne parle pas du même tonnage, puisqu'avec les camions NEMO, on était sur du 44 tonnes, alors que là, a priori, on serait davantage sur des camions de plus petit tonnage. Il me semble donc que ce projet va plutôt dans le bon sens va entraîner moins de nuisances. J'ajoute qu'il crée de l'emploi, c'est très précieux l'emploi. Et, évidemment, nous avons rencontré le collectif de riverains mécontents, avec les élus de l'opposition. Ils sont venus en commission « vie durable ». Et on les a reçus, accompagnés de la Présidente Directrice Générale du Groupe TESSON et du Directeur Général de l'Entreprise DARTESS pour exposer leur projet à ses habitants qui, ma foi, je n'irais pas jusqu'à dire qu'ils sont favorables à ce projet, loin de là, mais en tout cas, ils ont convenu que ce n'était pas la pire des solutions et qu'à l'arrivée, ce serait plutôt raisonnable comme augmentation de trafic. J'insiste, on n'a pas eu l'aval, l'accord, de ces représentants du collectif, mais ils ont convenu eux-mêmes que c'était plutôt convenable par rapport à ce qui aurait pu arriver. Et, par ailleurs, l'Entreprise DARTESS a pris un certain nombre d'engagements vis-à-vis de nous, qui vont plutôt dans le bon sens.

Ce projet étant acquis, le permis ayant été accordé, il restait à DARTESS à trouver une zone de compensation. Pourquoi ? Parce que le projet DARTESS sur la zone d'Anglumeau, impacte notamment 6 600 m² de zone humide et donc vous savez qu'aujourd'hui, quand on porte atteinte à une zone humide, le porteur de projet, le pétitionnaire, doit absolument, c'est un commandement de l'État, trouver une zone de compensation, sur le même secteur géographique que là où se situe l'impact à la zone humide. Et donc, la Société DARTESS nous a demandé s'il était possible de conventionner avec la Ville, afin de mettre en œuvre ces mesures compensatoires sur le site d'Anglade, sur le site de la vacherie. On avait déjà conventionné avec l'Entreprise OI MANUFACTURING, c'était il y a à peu près un an, un an et demi, pour mettre en place une zone de compensation sur Anglade. Il nous restait un peu plus d'un hectare deux, de compensation en zone humide possible et donc, DARTESS, en quelque sorte, a sauté sur l'occasion, sur l'opportunité et, après négociation avec l'Entreprise DARTESS, on a convenu, donc, de cette convention de mise en œuvre de mesures compensatoires sur le Parc d'Anglade. Cette convention portant sur une durée de 30 années, pour un montant prévisionnel de fonctionnement de 57 220 €, assorti d'un droit d'utilisation du terrain, pour un montant de 20 000 € payables immédiatement. Ceux qui sont allés sur le site d'Anglade, pour regarder un peu ce qu'avait fait OI MANUFACTURING, ont pu constater que ce qui a été fait est plutôt de qualité. Évidemment, il faut laisser le temps à la végétation de pousser, mais enfin, en tout cas, on va dans le bon sens. On restaure, j'insiste, on restaure des zones humides abîmées, ce qui est plutôt bon, de mon point de vue.

DARTESS propose de faire la même chose sur la partie nord-ouest d'Anglade, et donc je vous propose cette convention. J'ajoute immédiatement, ce n'est pas l'objet immédiat de la délib., mais que DARTESS s'est par ailleurs engagé à nous accompagner sur d'autres actions précieuses pour les Izonnais sur lesquelles on aura l'occasion de revenir, dans les mois qui viennent. Voilà ! L'accord a été trouvé. Je vous propose donc cette convention, ce soir, et si vous le souhaitez, évidemment, nous pouvons en discuter maintenant. Des remarques peut-être ? M. VEYSSIERE, je vous en prie.

M. VEYSSIERE : Je tiens à saluer votre initiative sur le fait d'avoir invité M. BALLESTER, d'avoir invité l'opposition et d'avoir invité les responsables TESSON, il y avait la big boss, il y avait le DG, qui nous a expliqué en toute transparence leur projet, leur enjeu. Et je tiens à rajouter quelque chose. C'est que TESSON, c'est la holding qui a trois entreprises : une entreprise logistique, une entreprise informatique et une entreprise RSE, donc qui est impliquée dans le développement durable. Et ça, c'est très important pour nous, pour Izon. Et bon, il y a eu des débats, il y a eu des échanges, des fois un peu... mais ça fait partie du débat et j'ai trouvé ça très sain, très positif. Et, par rapport au projet initial, ça n'est que du positif pour Izon.

M. DE LAUNAY : Je vous remercie M. VEYSSIERE. Mme FONTAINE, je vous en prie.

Mme FONTAINE : Merci. Une petite remarque, quand même, par rapport à la convention qui va être signée, je vous ai exprimé déjà mes réticences en commission. Si globalement je valide complètement ce projet de convention, un point toutefois me chagrine, qui fait que ce soir je vais m'abstenir, c'est la création d'un chemin pédestre, alors que sur cette zone, la LPO avait noté un grand nombre de sites de nidifications qui devaient être préservés et pour lesquels le passage de piétons réguliers, de chiens aussi, risquait de mettre en péril le fait d'avoir ce développement des oiseaux. Donc je trouve un peu regrettable qu'on envisage, sur ce site, qui a effectivement besoin d'être entretenu et restauré, un passage pédestre, alors qu'il y a possibilité, déjà, de passer sur la digue.

M. DE LAUNAY : Je vous remercie de cette remarque. On en a discuté en commission. Donc, ce n'est pas nouveau et je vais essayer de lever votre intention de vous abstenir, Mme FONTAINE. Je vous ai expressément dit en commission que ce passage serait exceptionnel, que je tiendrais compte du rapport de la LPO et que, en tout état de cause, même le passage exceptionnel, c'est-à-dire une à deux fois par an, uniquement pour des courses pédestres, serait assujéti, je dis bien assujéti, conditionné à un avis positif de l'écologue en charge du site. C'est-à-dire que je mets un point d'honneur à ce que l'éventuel passage, uniquement pour des courses pédestres, une à deux fois par an, j'insiste, soit conditionné à l'avis positif de l'écologue qui aura la charge de la gestion de cette zone. Je comprends votre remarque. Je la trouve disproportionnée, en tout cas, au regard des précautions que j'ai émises et au regard des conditions qui sont posées « expressis verbis » dans cette convention. DARTESS ne pourrait pas... l'État de toute façon, n'autoriserait pas l'ouverture de ce passage aux piétons ou autre chose, s'il pouvait y avoir un effet négatif en matière d'écologie. Je retiens néanmoins votre remarque et je dis simplement que nous en avons discuté, que je me suis engagé en commission à ce que ça se fasse dans ces conditions et donc il me semble que votre réserve pourrait parfaitement être levée, sans difficulté. Très bien. Il n'y a plus de remarques ? Je passe cette convention au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Mme FONTAINE. Je vous remercie pour cette quasi-unanimité.

La délibération est adoptée à la majorité – 1 abstention

11. Cession d'un terrain à Gironde Habitat par l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine

M. DE LAUNAY : Pour faire très court. L'EPF Nouvelle-Aquitaine, Établissement Public Foncier qui, je le répète est le bras armé de l'État, et qui jouit du droit de préemption urbain sur la commune, puisque vous le savez, la commune a perdu son droit de préemption. Nous sommes sous tutelle, quasi-tutelle de l'État en matière d'urbanisme à Izon. Et donc, il revient à l'EPF de préempter les terrains, à l'occasion de vente de foncier sur la commune. L'EPF a fait l'acquisition d'un terrain au 86 avenue des Anciens Combattants, c'était en 2019 peut-être, je ne sais plus. Excusez-moi, j'ai un petit doute sur la date d'acquisition du terrain. En 2021, au temps pour moi, à un prix de 290 000 €. L'EPF propose de revendre ce foncier à Gironde Habitat au prix de 240 000 €, ce qui laisse à la charge des différents partenaires, un déficit foncier de 50 000 € et il est fort probable, pour ne pas dire certain, qu'une partie de ce déficit sera à la charge de la commune lorsqu'il s'agira ensuite de faire en sorte que l'équilibre soit parvenu sur cette opération. L'EPF doit nous demander notre avis sur le prix de cette cession. Je vous propose de voter favorablement à ce prix de cession à Gironde Habitat. C'est un sujet qui a donné lieu à plusieurs consultations des élus en Commission « Vie durable ». C'est un projet en tout autour duquel il y a un consensus sur la qualité et la nécessité de ce projet, et j'ajoute immédiatement, qu'à supposer même qu'il y ait un reste à charge de la commune de 50 000 € c'est impossible, puisque la commune prendra sa part, la CALI prendra sa part, le Département prendra sa part. Donc il ne restera pas 50 000 € à la charge de la commune, c'est certain. Mais, quand bien même, ce reste à charge, de toute façon, sera, en quelque sorte, indolore pour nous, puisque tout ce que l'on paye, au titre de notre carence en logements sociaux, de la loi SRU, de toute façon nous pouvons le défalquer de la pénalité que l'on doit payer tous les ans, en raison de notre carence en logements sociaux. C'est-à-dire, en gros, que si l'on a un reste à charge de 20 000 € sur cette opération, ça sera 20 000 € de moins à payer sur le prélèvement, au titre de l'article 55 de la loi SRU. Donc c'est une opération blanche, raison pour laquelle je vous propose de voter favorablement cette cession. Y a-t-il des questions, peut-être, au sujet de ce projet ou de cette cession ?

M. VEYSSIERE, je vous en prie.

M. VEYSSIERE : Moi, j'ai une question, mais pas liée à ce projet pur, là. On entend, dans l'immédiat que les logements sociaux, au niveau national, sont en carence. Comme chez nous, moi, à chaque fois que j'entends ça, je pense à Izon. Qu'est-ce qu'on va faire ? C'est quoi le futur au niveau national sur ces manques ? Est-ce que ça peut nous impacter favorablement ou pas ? Est-ce que vous en savez plus ?

M. DE LAUNAY : Alors, je vais transmettre votre question au Député de la circonscription, ou au Préfet qui peut-être pourront nous répondre. Mais sincèrement, je ne sais pas quel est l'avenir du dispositif législatif en matière de construction. Ce qui est certain, vous avez raison de le souligner c'est que l'on traverse en ce moment, le pays entier, pas que Izon, pas que la Gironde, le pays entier traverse en ce moment une grave crise du logement. Plusieurs projets sont à l'arrêt. Le délai de traitement des dossiers de demandes de logements sociaux est extraordinairement long et qu'il y a quantité de familles qui sont en galère. On l'a dit à plusieurs reprises. Mais Brigitte et moi qui recevons les demandes de logements sociaux de la part des Izonnais, on fait peut-être droit, entre guillemets, à une demande sur dix. C'est-à-dire qu'il y a 9 familles sur 10 qui restent « sur le carreau ». Ce sont des familles qui pour la plupart travaillent. Et je répète que 70 à 80 % de la population izonnaise sont éligibles aux logements sociaux, c'est très important de le souligner. Mais je ne sais pas, effectivement quel va être l'avenir du dispositif législatif. M. VEYSSIERE, je vous en prie.

M. VEYSSIERE : Moi j'ai une solution, c'est de mettre un tiers des communes françaises, c'est-à-dire 12 000 communes françaises sous tutelle de l'État. Ils vont s'en sortir, comme ça.

M. DE LAUNAY : Écoutez, je pourrai faire la proposition en votre nom, si vous le voulez, aux représentants de l'État.

M. VEYSSIERE : Oh, il n'y a pas de souci.

M. DE LAUNAY : Pour l'instant, ne sont sous tutelle que les communes carencées. Il y a quelques communes en Gironde, dont Izon, vous le savez. Et puis, on verra bien le résultat. Là, la difficulté, c'est de trouver une espèce de compromis entre notre carence de logements sociaux et la qualité du cadre de vie. Il s'agit évidemment de trouver cet équilibre. Et, c'est très compliqué. J'observe derrière, nos habitants, collègues, amis, pardon, amis, pas forcément, mais en tout cas nos habitants de l'Impasse Nougueyrau, je crois vous reconnaître, en partie au moins, et on voit bien, Impasse Nougueyrau, par exemple qu'il y a quantité de tensions qu'il convient de résoudre. Je précise immédiatement, c'est très important, que la prochaine commission départementale au titre de la loi SRU, pour toutes les communes carencées, aura lieu le 15 juin prochain et donc ça veut dire que le 15 juin prochain, je passerai mon grand oral de maire, devant les autorités de l'État, devant le sous-préfet, pour savoir à quelle sauce on va être mangés l'année prochaine, au titre de notre carence en logements sociaux. Ça veut dire que le 15 juin prochain, mon job, grosso modo, ça sera de montrer à l'État que la Commune a fait des efforts ces trois dernières années... alors évidemment les projets ne sont que dans les tuyaux. Ils ont le plus grand mal à sortir, a fortiori compte tenu de la conjoncture, la conjoncture terrible pour le secteur du bâtiment, mais qu'en revanche on fait quand même des efforts et j'espère bien que ces efforts nous permettront de voir ce prélèvement, cette pénalité considérablement diminuer au titre de notre budget 2024. Je vous en prie, M. VEYSSIERE.

M. VEYSSIERE : Après cette carence, elle est historique, elle est sociale. Moi, je serais à la place de ces gens-là, je ferais comme eux, quoi ! Je ferais comme eux ! Qu'est-ce qu'on peut faire ? Parce qu'en plus, vous savez qu'on fait des efforts au niveau du PLU, on fait des efforts au niveau des OAP, on extrapole, on a une stratégie à 3 – 4 – 5 ans. Si ces gens-là ne veulent pas nous comprendre, qu'est-ce qu'on fait ?

M. DE LAUNAY : Mais moi, mon rôle, en tout cas, c'est de continuer à faire tous les efforts de pédagogie pour que les gens comprennent, d'essayer de convaincre les Izonnais par le résultat, tout simplement. De leur prouver que l'on peut parfaitement accueillir du logement social à Izon, tout en préservant, voire en améliorant la qualité du cadre de vie et de faire comprendre que les demandeurs de logements sociaux, ça peut être demain mon fils, mon ex-femme, moi ou que sais-je. On est à peu près tous potentiellement concernés ici. Quand on n'est pas concerné aujourd'hui, il faut vraiment que les gens comprennent que ne pas avoir de logement aujourd'hui, a fortiori quand on travaille ou quand on a des galères de la vie, c'est un boulet qu'on traîne et c'est, de mon point de vue, en tout cas, une profonde injustice. J'estime que tout le monde devrait avoir le droit de se loger en France, dans un pays comme le nôtre. Et je regrette que le secteur du logement, en ce moment, soit en déprime totale. J'essaie juste de trouver un équilibre en cette réalité sociale et, vous l'avez dit, les attentes légitimes, les critiques légitimes des habitants d'Izon, qui peuvent ne pas toujours comprendre ces projets, même si j'insiste, ils sont nombreux à parfaitement comprendre notre démarche et à l'approuver.

M. VEYSSIERE : C'est pire que ça, Monsieur le Maire. Quand on met une commune sous tutelle, c'est grave, parce qu'on n'est pas les seuls.

M. DE LAUNAY : Oui, non, nous ne sommes pas les seuls et vous proposez d'étendre cette tutelle à 12 000 communes en France, j'ai bien noté, M. VEYSSIERE.

M. MALVILLE: Juste pour compléter les propos d'André et pour que tout le monde soit bien informé, ne sont concernées les communes que de plus de 3 500 habitants par la loi SRU. Donc, commune d'Izon, quand on était 5 500 habitants, on était la 1 870^{ème} commune en nombre d'habitants. Imagine ! Les communes de 3 500 habitants, il n'y en a pas des masses, en fait... de plus de 3 500 habitants. Ce qui pourrait permettre, ce qu'on avait proposé à un moment donné, c'était de fusionner les communes.

M. DE LAUNAY : Bien. Ou de mutualiser l'effort à l'échelon intercommunal, ce qui est déjà pratiqué de manière volontaire par un certain nombre de collègues de la CALI que je salue. Je songe par exemple à Jean-Luc LAMAISSON, à Nérigean qui, alors qu'il n'y est pas obligé, favorise l'implantation de logements sociaux sur son territoire, parce qu'il estime tout simplement que c'est un droit fondamental que de pouvoir accéder à un logement. Et il le fait, il fait cet effort, alors même qu'il n'est pas concerné par la loi SRU. Ça serait bien, je lance un appel, que plusieurs collègues de la CALI réalisent le même effort. M. VEYSSIERE, pour terminer.

M. VEYSSIERE : Juste pour dire que je ne suis pas en désaccord avec Fred, parce que fusionner les communes, je me vois mal fusionner avec Saint-Loubès et Vayres. Donc moi, je suis fier d'être Izonnais.

M. DE LAUNAY : Bon, je vous laisse régler les dissidences internes au cœur d'Izon.

M. VEYSSIERE : Non, non, mais c'est très amical. Et vous partagez mes propos.

M. DE LAUNAY : J'ai bien compris. Je passe cette cession, s'il vous plaît, au vote, s'il n'y a plus de remarques. Qui est contre cette cession à ces conditions ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie de cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Informations diverses :

- **Décisions du Maire**

M. DE LAUNAY : Pour terminer deux petites informations, enfin plusieurs petites informations. D'abord, deux informations obligatoires :

Première information : On a conclu un contrat de louage de notre licence IV avec la Brasserie de l'Ormeau, tout simplement. On avait absolument besoin de conclure ce contrat de louage, dans la mesure où nous souhaitons pouvoir continuer à exploiter cette licence IV et donc avant que cette possibilité d'exploiter la licence soit caduque, il était absolument nécessaire que l'on conclue ce contrat de louage. Donc l'Ormeau jouit de cette licence IV pour quelques mois et puis on espère bien qu'après, peut-être que quelqu'un d'autre prendra le relais. Mais enfin, on verra. En tout cas, en attendant, L'Ormeau jouit, en quelque sorte de cette licence IV et je les en remercie.

Deuxième information : Concernant cette fois-ci le marché public de l'Aïga, de la médiathèque, incluant voirie, réseaux, aménagements paysagers. Les entreprises qui ont obtenu la timbale, si je puis dire, l'entreprise pardon, est l'entreprise TARDY, qui a obtenu le Lot II « abords de la médiathèque », le lot « Aménagements paysagers ». Marché conclu pour l'année 2023, pour un montant prévisionnel de 34 287 €. Voilà ! Je me devais de vous communiquer cette information obligatoire.

Enfin, juste pour terminer ce petit Conseil, pour vous dire à tous, ce week-end, 10 juin, d'abord il y a une association « IZON FAIT DU BRUIT », qui organise un événement qui fera du bruit à Izon et je convie les Izonnais à participer à cet événement festif qui aura lieu samedi 10 juin. Les festivités démarrent à 11h et se terminent à minuit – une heure. Donc il y aura de belles motos, de belles voitures, de belles personnes et il y aura également à manger, à boire et j'espère que ce sera un succès. Et nous les accompagnerons.

Et puis, à l'occasion de la Fête de la Musique, vous l'avez vu, sur la semaine, donc le mercredi 21 juin d'abord et le samedi 24 juin ensuite, nous organisons une série de manifestations :

D'abord *le 21 juin*, c'est un mercredi je sais, mais c'est le 21 juin, c'est la Fête de la Musique. Salutations à mon ami Jacques Lang, pas Chirac, je précise. Pour vous dire que le 21 juin, on ferme la départementale, entre l'Église Avenue des Anciens Combattants et la rue des Gabauds. On ferme complètement la circulation de 20h30 grosso modo à 1h du matin et on organise un bal de rue. Je dis bien un bal de rue. Le lieu de rendez-vous sera devant la Brasserie de l'Ormeau, et j'espère, là aussi, qu'il y aura du monde. Alors évidemment, il y aura de quoi se restaurer, de quoi boire, de quoi danser. Donc, venez nombreux. Il y aura également à Borgès, à l'Espace Borgès, donc toujours sur la même départementale des concerts qui seront portés par le Café Associatif, par l'Association « Les Échos Ludiques » et par le bar associatif, le café associatif dit le « Ô lieu-dit ». Je ne vais utiliser qu'« Ô lieu-dit ». Il ne faut pas que je confonde les deux, même si pour l'instant, ce sont « Les Échos Ludiques » qui structurent tout ça. Il y aura des concerts et puis ce sera, je pense, plutôt très sympa. Donc j'appelle la population à venir nombreuse le 21 juin.

Le 24 juin, sur la place de la mairie, il y aura des concerts et un karaoké géant avec, rebelote, food truck, restauration sur place, etc. Donc, venez nombreux le samedi 24 juin. Ce ne sera pas le vendredi 23, le « Marché Gourmand », en quelque sorte. Ce sera le samedi 24 juin, Fête de la Musique sur la place de la mairie.

Et puis, on entre dans une période estivale, donc je souhaite à tout le monde ici un bel été. J'invite les élus, s'il vous plaît, et les Izonnais d'une manière générale, mais les élus en particulier s'il vous plaît, à venir nous filer un petit coup de main, quand même, pendant l'été, parce que je ne vous cache pas que c'est parfois très compliqué. L'organisation de toutes ces manifestations suppose beaucoup d'énergie, beaucoup d'abnégation et donc parfois, on manque un peu de bras côté élus. Donc je lance un appel aux élus et je lance un appel aux Izonnais d'une manière générale pour venir nous aider. N'hésitez pas à venir nous aider, s'il vous plaît, notamment en fin de Marchés Gourmands, à l'entrée des Marchés Gourmands, pendant la fête locale ou que sais-je. Et je souhaite à tout le monde un très bel été. Voilà ! Une dernière remarque, M. VEYSSIERE, peut-être ?

M. VEYSSIERE : Oui, je suis désolé. Sur les deux derniers points, j'ai deux remarques à faire. La première, c'est pour vous féliciter, pour le 21 juin. Je me rappelle, avec Sophie, on était dans une réunion où on avait dit « *OK. On y va, on ferme la nationale et on fait bouger les Izonnais* ». Je me rappelle, en avant-campagne, Brigitte qui avait dit « *à Izon, ça merde* ». Mais, non. Ça ne merde plus à Izon, grâce à Gilles, grâce à toi et grâce à des opérations comme ça. Donc ça, c'est respect total et félicitations.

Donc ça, c'est le premier point.

Et le deuxième point, c'est le fait d'avoir récupéré la licence IV. Je sais que vous avez bataillé, je sais qu'on était limite au niveau des temps, mais on a su la conserver. Et au niveau des assos, on est enchantés. Merci, Monsieur le Maire.

M. DE LAUNAY : Merci beaucoup, M. VEYSSIERE. Chers collègues, je vous souhaite une belle soirée. Merci beaucoup. Bonne soirée.